Avoir de mauvaises pensées envers les gouverneurs musulmans

Shaikh 'Abdus-Salam Ibn Burjis

Allah dit (sens du verset) : **« ô vous qui avez cru ! évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. »** [Sourate Al-Hujurat : 12]

Dans les deux Sahih d'Al-Bukhari et Muslim, Abu Hurayra (qu'Allah l'agrée) rapporte que le messager d'Allah (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : **« prenez garde à la suspicion, car la suspicion est le plus faux des discours. »**

En effet, avoir de mauvaises pensées envers les gouverneurs musulmans à propos de leurs actions et décisions est vraiment une porte vers le mal, qui mène celui qui s'y engage à tomber dans des questions interdites dans la religion. Et son mal peut s'étendre à l'ensemble des gens.

Ainsi quand la porte des mauvaises pensées, à propos des actions mises en application par les gouverneurs musulmans, est ouverte et que chaque personne commence à exprimer son opinion à propos de ces actions, les gens tombent dans le soupçon qui est condamné dans la religion. Et chaque personne parle sur ce qui ne le concerne pas et aime les « on dit » (potin), ce qui est interdit dans la religion. Et ceux qui n'ont rien à voir dans ces questions ou n'occupent aucun poste à responsabilités (en ce qui concerne le gouvernement) commencent à s'exprimer. Tout cela a un effet nuisible sur tous les gens, car c'est une des voies du diable qui amènent des catastrophes et garantissent la rébellion contre les gouverneurs.

Et tout ce qui mène à une mauvaise conséquence doit être empêché même si c'est quelque chose de permis *(mubah)*. Ainsi, qu'en est-il quand cela mène à quelque chose qui est interdit (en soi) et quand cette chose est source de mal ?

Shaikh Muhammad Ibn 'Abdil-Latif et Shaikh 'Abdullah Ibn 'Abdil-'Aziz Al-'Anqari ont dit dans une lettre [1] qu'ils ont écrit aux gens du temps de la fitna de l'Ikhwan contre le roi 'Abdul 'Aziz, qu'Allah lui fasse miséricorde :

« Parmi les choses vers lesquelles le diable entraîne certains musulmans est :

Accuser les savants musulmans de flatterie et d'embrasser (les gouverneur), les soupçonner et ne pas les connaître. Tout ceci empêche de profiter d'une science bénéfique.

Autre chose que le diable met en eux :

Avoir de mauvaises pensées envers le gouverneur et ne pas lui obéir. Certes, ceci est des plus grands types de péchés et c'est une des voies des gens de la Jahiliya, ceux qui n'ont pas considéré qu'écouter et obéir (au gouverneur) faisait partie de la religion. Plutôt chacun d'un d'entre eux a suivi son propre avis.

Les preuves du Livre et de la Sunna montrent clairement l'obligation d'écouter et d'obéir aux gouverneurs (musulmans) dans les temps de privation et de bien-être, et dans les choses que l'on aime et celles que l'on déteste. Comme le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) l'a dit :

« Ecoutez et obéissez (au gouverneur), même s'il prend votre argent et fouette votre dos. »

Donc il interdit de lui désobéir et de s'opposer à son autorité, dans ses relations, dans ses accords et dans ses traités, car il est un représentant des musulmans et cherche ce qui est meilleur dans leurs intérêts. Et ce qu'il cherche est meilleur que ce qu'ils cherchent pour eux-mêmes. Car par son commandement, l'ordre de la religion reste établi et l'unité des musulmans reste intacte.

Et c'est particulièrement le cas puisqu'Allah vous a bénis par un gouverneur dont l'autorité est celle de l'autorité religieuse. [2] Et il a guidé les masses de ses sujets musulmans, particulièrement ceux qui pratiquent parmi eux, en étant bienveillant avec eux et en leur construisant des masajid et en leur envoyant des prêcheurs (du'at) et en passant sur leurs erreurs et actes d'ignorance.

Et ce qui arrive ces derniers temps est parmi les plus grandes générosités qu'Allah a accordées aux gens de cette péninsule (arabe).

Donc il leur est obligatoire d'être reconnaissant de cette générosité et le considérer. Et ils doivent le soutenir et être loyaux envers lui intérieurement et extérieurement. Donc, il n'est permis à personne de le trahir, ni de traiter quelque question sauf avec sa permission.

Et quiconque le trahit alors il s'est efforcé de semer les graines de la dissension parmi les musulmans contre lui et il s'est détaché de la Jama'a. Le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Quiconque désobéit à l'émir (le gouverneur) m'a désobéi. Et quiconque me désobéit a désobéi à Allah. »

Ce qui est signifié par le mot émir dans ce hadith est la personne à qui Allah a donné l'autorité sur les affaires des musulmans et il est le plus grand imam. »

Notes de bas de page :

[1] *Ad-Durur As-Saniya fi Al-Ajwiba Najdiya* (9/127, 133, 135)

[2] Il fait référence au roi (d'Arabie Saoudite) 'Abdul-'Aziz Ibn 'Abdir-Rahman, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Article tiré du site al-manhaj.com
Source : Son livre *Al-Amr Bi-Luzum wa Al-Jama'a Imamihim* (pg. 114-117)
Traducteur : Isma'il alarcon
Traduit en français par les salafis de l'Est